



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

ADMINISTRATION LABORATOIRES

Procédure

TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS

Version 01

Date de mise en application 2010/04/01

Administration responsable Administration Laboratoires

Destinataires Collaborateurs du Dispatching Administration Laboratoires et
Administration du Contrôle
Administration Services Généraux, Logistique

	Nom – fonction / service	Date	Signature
Rédigé par	Michaël Vleminckx Responsable Dispatching Melle	2010/03/03	Sé.
Révisé par	Luc Bollen Responsable Service Qualité, Sécurité et Environnement Administration Laboratoires	2010/03/09	Sé.
Approuvé par	Geert De Poorter Directeur général Administration Laboratoires	2010/03/15	Sé.
Approuvé par	Jean-Marie Dochy Directeur général Administration du Contrôle	2010/03/17	Sé.

Aperçu de la révision du document

Révision par/date*	Motif de la révision	Partie du texte/portée de la révision
Michaël Vleminckx 2010/03/03	Introduction de nouvelles haltes : PIF Anvers Rive gauche	Adaptation Itinéraire nord
	Adaptation de la procédure 2007/39/LAB/NL/DISPATCH/P002	

* L'écart entre la date actuelle et celle de la dernière révision ne peut pas dépasser 5 ans.

Les modifications par rapport à la version précédente sont marquées de la façon suivante:

- nouveau texte : couleur rouge ;
- texte qui disparaît : bleu et barré

Sauf pour les modifications majeures, comme indiquées dans le tableau ci-dessus

La procédure est placée sur le serveur central de l'Administration des Laboratoires. Cette version est considérée comme la version en vigueur. Des copies peuvent être obtenues auprès du secrétariat de l'Administration des Laboratoires.

Mots clés : Dispatching, Transport échantillons

TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJECTIF	4
2	CHAMP D'APPLICATION	4
3	DOCUMENTS LEGAUX ET NORMATIFS	4
4	DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	4
5	ENLEVEMENT ET LIVRAISON D'ÉCHANTILLONS ET D'EMBALLAGES CONSIGNES 5	
5.1	REGLEMENT PRATIQUE POUR L'ENLEVEMENT ET LA LIVRAISON D'ÉCHANTILLONS ET D'EMBALLAGES CONSIGNES PAR LES « NAVETTES »	5
5.2	REGLEMENT PRATIQUE POUR L'ENLEVEMENT ET LA LIVRAISON D'ÉCHANTILLONS PRELEVES PAR L'UNE ET D'ÉCHANTILLONS PRELEVES DANS LE CADRE D'ÉCHANTILLONNAGES SUSPECTS DANS DES ABATTOIRS	5
5.2.1	Itinéraire Nord	6
5.2.2	Itinéraire Sud	6
5.2.3	Itinéraire Labo	6
5.2.4	Communication	6
5.3	SCHEMA D'ENLEVEMENT	7
5.3.1	Itinéraire Nord	7
5.3.2	Itinéraire Sud	8
5.3.3	Itinéraire Labo	9
6	REFERENCE AUX PROCEDURES, INSTRUCTIONS, DOCUMENTS, FORMULAIRES OU LISTES CONNEXES.	10

TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS

1 Objectif

La présente procédure décrit le transport des échantillons depuis les UPC vers les centres de dispatching et vers les différents laboratoires de l'AFSCA.

2 Champ d'application

Les 3 parcours de dispatching : Itinéraire Nord, Itinéraire Sud et Itinéraire Labo, qui transportent quotidiennement les échantillons.

3 Documents légaux et normatifs

nul

4 Définitions et abréviations

Définitions/abréviation	Explication
ANT:	Anvers
BRU :	Bruxelles
BRW :	Brabant wallon
AFSCA :	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
FLVVG:	Laboratoire fédéral pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire de Gentbrugge
FLVVM:	Laboratoire fédéral pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire de Melle
FLVVT:	Laboratoire fédéral pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire de Tervuren
PIF :	Poste d'inspection frontalier
HAI:	Hainaut
LFSAGx:	Laboratoire fédéral pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire de Gembloux
LFSAL:	Laboratoire fédéral pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire de Liège
LIE:	Liège
LIM:	Limbourg
LUX:	Luxembourg
NAM:	Namur
UNE :	Unité nationale d'enquête
OVL:	Flandre orientale
UPC :	Unité provinciale de contrôle
VBR:	Brabant flamand
WVL:	Flandre occidentale

5 Enlèvement et livraison des échantillons et des emballages vides

5.1 Règlement pratique pour l'enlèvement et la livraison des échantillons et des emballages vides par les « navettes »

Le document LAB P 512 – D 001 reprend les itinéraires définis par le Service Logistique de l'Administration des Services généraux, avec une description complète d'itinéraire par tour et les heures estimées d'arrivée et de départ.

Un quart d'heure avant l'enlèvement prévu, il est nécessaire qu'
aux UPC : tous les échantillons à emporter,
aux centres de dispatching : tous les échantillons et les emballages vides à emporter ; aux laboratoires : tous les emballages vides à emporter,
soient préparés de sorte que, immédiatement lors de son arrivée et après un déchargement éventuel, le chauffeur puisse charger les bacs à emporter et redémarrer.

LE CHAUFFEUR N'ATTEND PAS LES ECHANTILLONS !!!

Toutefois, si le chauffeur arrive avant le moment indiqué, il attend l'heure de départ prévue pour poursuivre son itinéraire.

Le formulaire LAB P 512-F 003, qui reprend les listes journalières des haltes, doit être signé à chaque haltes. Le chauffeur ne peut pas partir sans la signature du responsable de la halte. Ces documents sont rassemblés par le Service Logistique et conservés au Centre de dispatching de Melle.

Les navettes livrent également les emballages vides aux UPC. Le responsable du dispatching de l'UPC complète le formulaire de demande (formulaire LAB P 512-F 004) et le remet dans la farde destinée au Centre de dispatching. Les bacs demandés sont livrés le jour ouvrable suivant à l'UPC, lors de l'enlèvement des échantillons. Vu la capacité de chargement limitée des voitures, il est nécessaire que les emballages vides soient quotidiennement demandés !

Les responsables dans les UPC, dans les centres de dispatching, dans les laboratoires veillent avec l'aide du chauffeur à ce que tous les bacs nécessaires soient chargés/déchargés.

Les diagrammes (5.3) donnent, par itinéraire, un aperçu des opérations à réaliser pour les échantillons et les fardes .

Si le chauffeur remarque qu'il ne peut pas atteindre une destination pour l'heure fixée (heure d'arrivée + un quart d'heure), il téléphone à cette halte et communique le retard probable. Après le départ de la navette de cette halte, le responsable de la halte avertit la halte suivante. Cette dernière étape est répétée aussi longtemps que le retard est de plus d'un quart d'heure.

Un transport d'une grande quantité d'échantillons (volumineuse et/ou lourde) doit être notifié au moins deux jours à l'avance au Service Logistique (formulaire LAB P 512-D 002), de sorte que les mesures nécessaires puissent être prises.

5.2 Règlement pratique pour l'enlèvement et la livraison d'échantillons prélevés par l'UNE et d'échantillons prélevés dans le cadre d'échantillonnages suspects dans des abattoirs

Les échantillons de l'UNE ou les échantillons suspects prélevés dans les abattoirs (=échantillons désignés par une étiquette mauve sur la boîte et éventuellement accompagnés d'une farde mauve) ne sont pas déchargés au Centre de dispatching de Melle mais sont directement transportés au laboratoire de Gentbrugge (5.3).

5.2.1 Itinéraire Nord

Les échantillons avec étiquette mauve emportés dans les UPC BRU, HAI et WVL ne sont pas déposés au Centre de dispatching de Melle mais restent dans la navette et sont déchargés lors de la halte au Labo de Gentbrugge. Si parmi les échantillons enlevés dans les UPC ANT et OVL, il y a des boîtes marquées de mauve, sur le chemin du retour, on fait halte au Labo de Gentbrugge avant de poursuivre la route vers le Centre de dispatching de Melle pour déposer les échantillons de l'UNE/suspects.

Les échantillons avec une étiquette fluo rouge (oreilles ADN), qui doivent être envoyés à une UPC de l'itinéraire Sud, sont stockés temporairement dans l'UPC Bruxelles, d'où l'itinéraire sud les emmène ensuite vers l'UPC en question.

5.2.2 Itinéraire Sud

Les échantillons de l'UNE ou les échantillons suspects (abattoirs) sont déchargés au Centre de dispatching de Gembloux et sont transportés le lendemain au laboratoire de Gentbrugge par l'itinéraire Labo. S'il y a des échantillons de l'UNE/suspects le dernier jour de la semaine, la navette les transporte encore le jour même au Labo de Gentbrugge.

Les échantillons avec une étiquette fluo rouge (oreilles ADN) qui doivent être envoyés à une UPC de l'itinéraire Nord, sont stockés temporairement dans l'UPC Bruxelles, d'où l'itinéraire Nord les emmène ensuite vers l'UPC en question.

5.2.3 Itinéraire Labo

Si lors de la dernière halte au centre de dispatching de Melle, des échantillons prélevés par l'UNE ou des échantillons suspects (abattoirs) sont encore présents, la navette les livre encore le jour même au Labo de Gentbrugge.

5.2.4 Communication

Le Centre de dispatching de Gembloux avertit quotidiennement le Labo de Gentbrugge, une fois que l'itinéraire Labo est parti, si des échantillons de l'UNE/suspects sont ou non présents de sorte qu'une permanence puisse, si nécessaire, être organisée au Labo de Gentbrugge.

Chaque dernier jour ouvrable de la semaine, après la livraison des échantillons par l'itinéraire Sud, le Centre de dispatching de Gembloux doit prendre contact avec le Labo de Gentbrugge pour notifier l'éventuelle présence d'échantillons prélevés par l'UNE ou d'échantillons suspects (abattoirs) de sorte que le service soit assuré à l'arrivée de la navette.

Dans le cas où l'analyse doit être réalisée en sous-traitance, le labo de Gentbrugge avertit le labo externe par téléphone pour venir chercher l'échantillon.

5.3 Schéma d'enlèvement

5.3.1 Itinéraire Nord

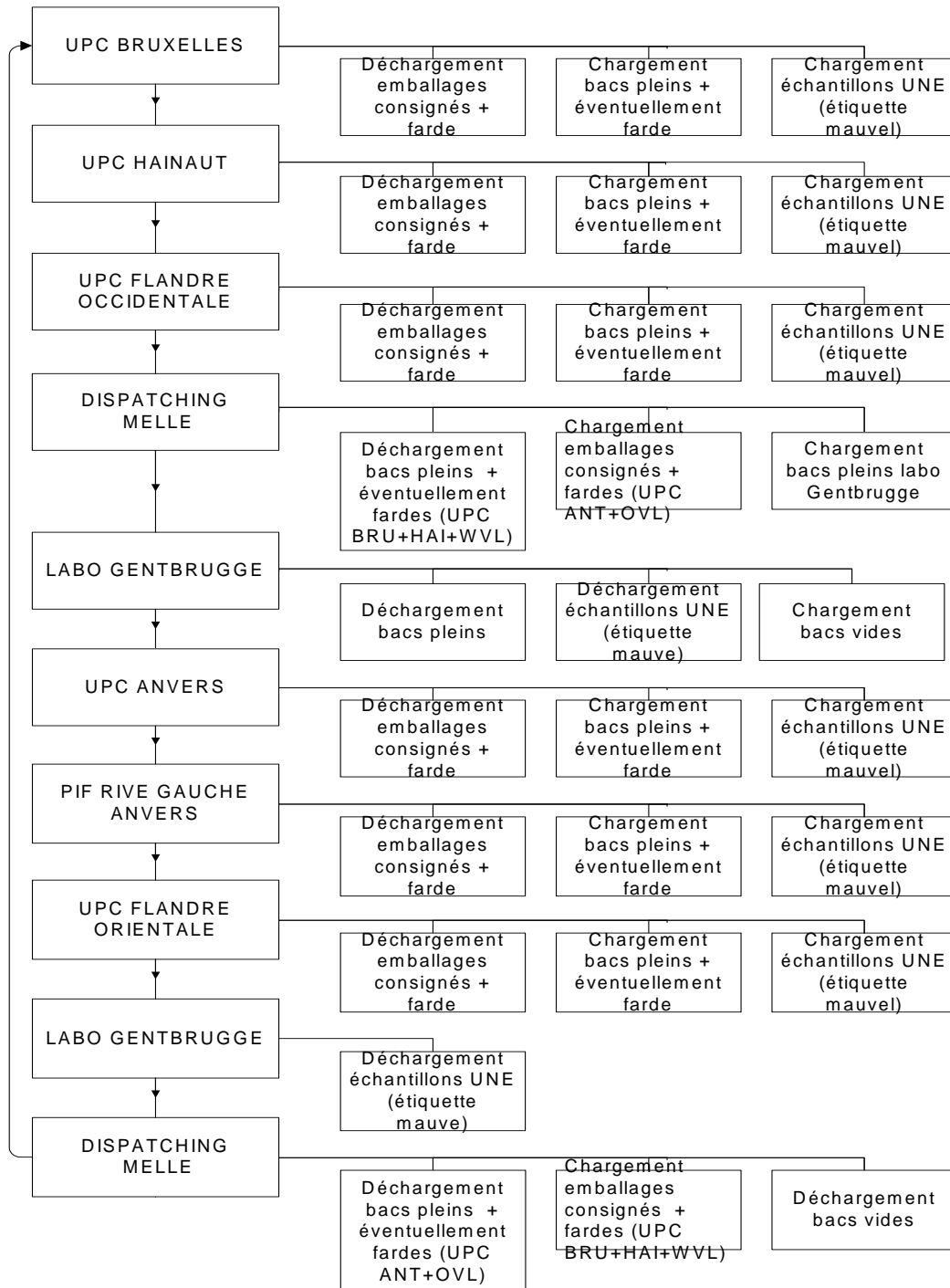


Figure 1 : Diagramme Itinéraire Nord

5.3.2 Itinéraire Sud

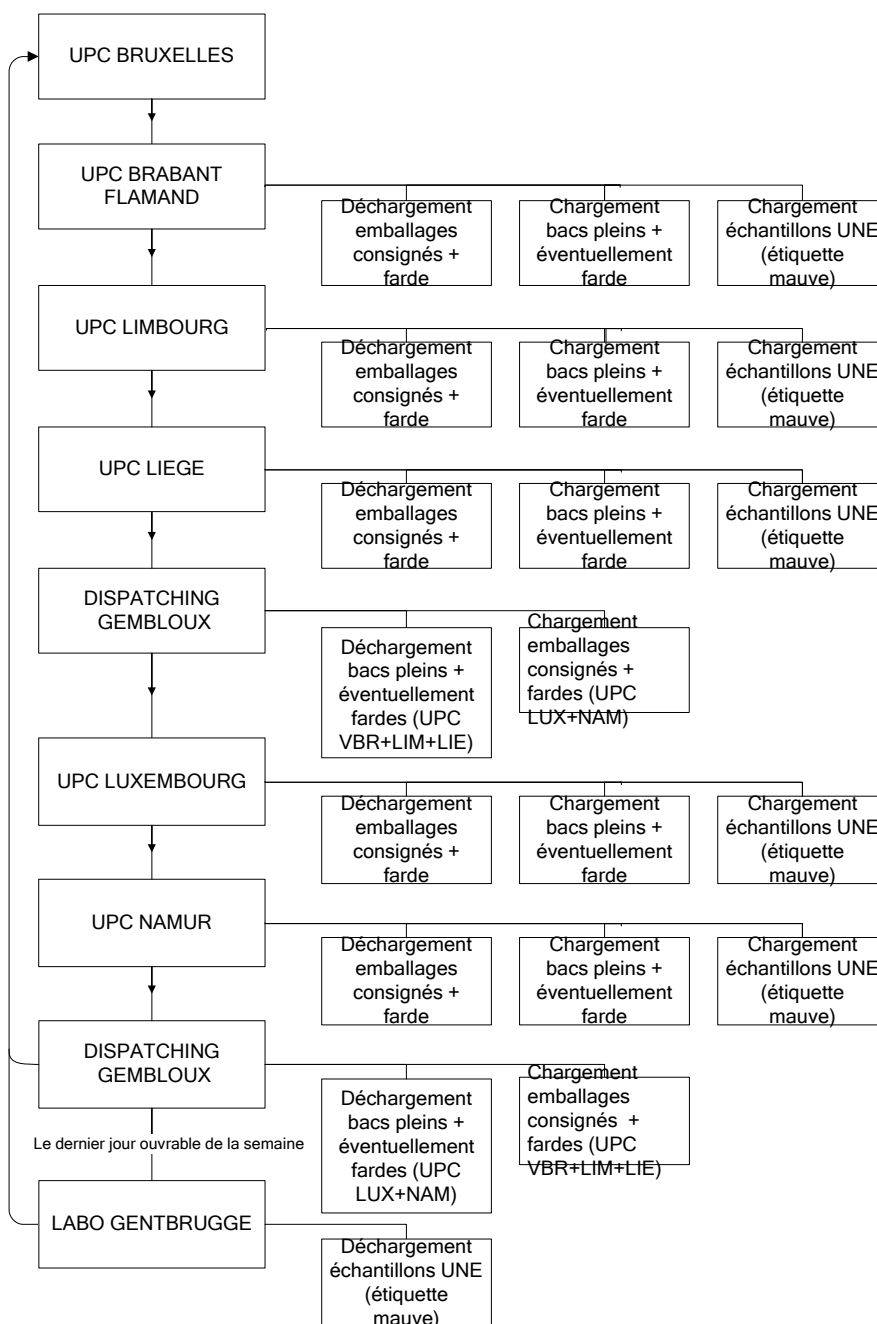


Figure 2 : Diagramme Itinéraire SUD

5.3.3 Itinéraire Labo

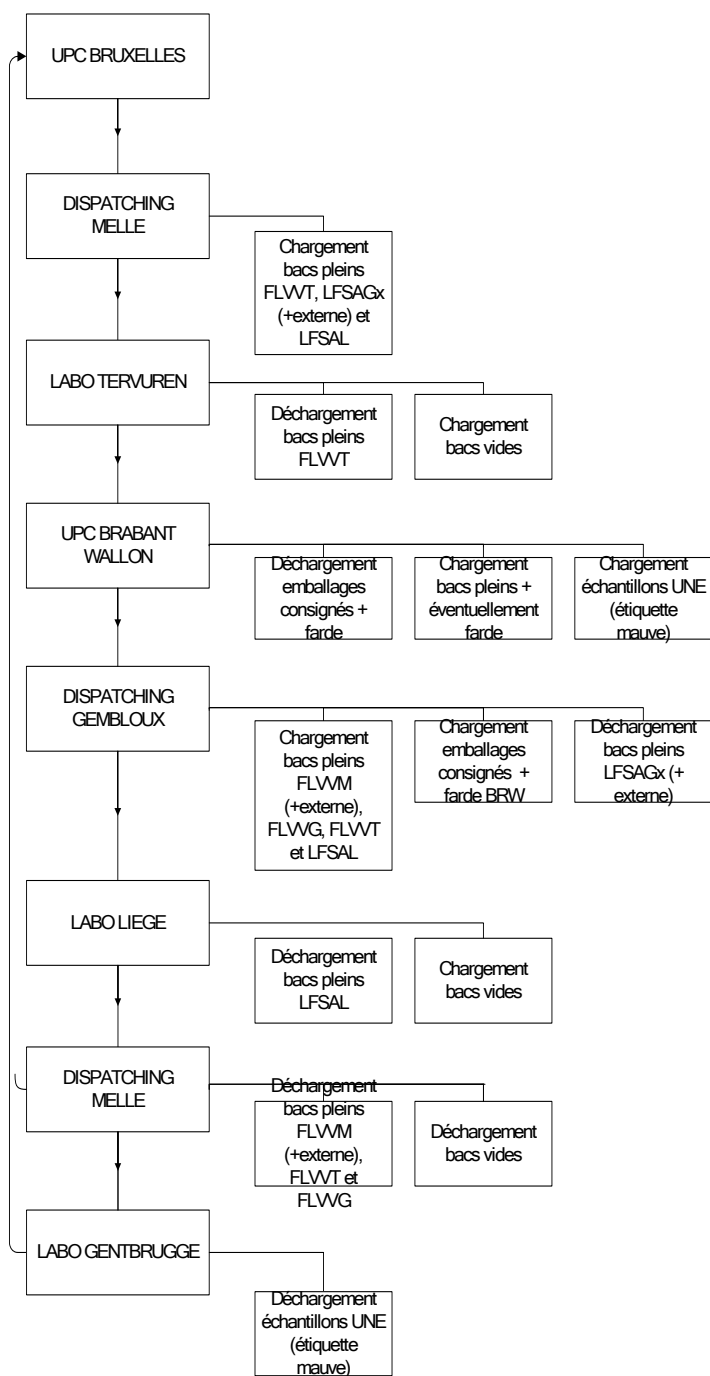


Figure 3 : Diagramme Itinéraire LABO

6 Référence aux procédures, instructions, documents, formulaires ou listes connexes.

LAB P 512-D 001 Itinéraire avec temps d'arrivée et de départ estimés

LAB P 512-D 002 Coordonnées du Service Logistique

LAB P 512-F 003 Listes journalières: transport des échantillons

LAB P 512-F 004 Formulaire de demande emballages vides